

Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan — Commune de Lannemezan

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LE PUBLIC EST INFORME QUE, PAR ARRETE N° 2022- 006 DU 14 OCTOBRE 2022, MONSIEUR LE PRESIDENT A ORDONNE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LANNEMEZAN.

A CET EFFET, MADAME SALON ELISABETH A ETE DESIGNEE COMMISSAIRE-ENQUETRICE ; L'ENQUETE SE DEROULERA EN MAIRIE DU **4 NOVEMBRE AU 8 DECEMBRE 2022**, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX, DE 8 H 30 A 12 H ET DE 13 H 30 A 17 H 30.

LA COMMISSAIRE-ENQUETRICE RECEVRA EN MAIRIE DE LANNEMEZAN :

- Le vendredi 4 novembre de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mercredi 9 novembre de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mardi 22 novembre de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mercredi 30 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- Le jeudi 8 décembre de 09 h 00 à 12 h 00

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LES OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LANNEMEZAN POURRONT ETRE CONSIGNEES SUR LES REGISTRES D'ENQUETE DEPOSES EN MAIRIE DE LANNEMEZAN ET AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN (1 ROUTE D'ESPAGNE – LA BARTHE DE NESTE).

ELLES PEUVENT EGALEMENT ETRE ADRESSEES PAR ECRIT OU PAR MAIL A LA COMMISSAIRE-ENQUETRICE EN MAIRIE, SUR LE SITE INTERNET : <http://www.lannemezan.fr> ET AUX ADRESSES SUIVANTES : urbanisme@mairie-lannemezan.fr - ccpl.65@orange.fr

Le Président.
Bernard PLANO